

COMPAGNIE CENTRALE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE

En raison de la diminution survenue dans le revenu du portefeuille qui, par suite des circonstances, n'a été alimenté, en dehors des coupons des obligations, que par le seul coupon de dividende des actions Tramways et Electricité de Bangkok, le crédit du compte de profits et pertes s'élève qu'à 346,976 fr. 10, y compris de report de l'an dernier de 7,954 fr. 43, alors que pour l'exercice 1915-1916, ce même crédit comprenait un total de 460,089 fr. 76. Les frais généraux ont absorbé 64,352 fr. 11, les intérêts et commissions 65,489 fr. 55 et le service des obligations a exigé 167,728 fr. 08. Il reste, après déduction de 1,102 fr. 60 pour provision fiscale, un solde bénéficiaire de 48,303 fr. 70. Sur cette somme, il a été versé 2,062 fr. 46 à la réserve légale, 37,000 francs ont été attribués à la réserve spéciale et il est reporté à nouveau 9,241 fr. 30.

En présence d'un actif réalisable s'élevant à 15,792,133 fr. 35, dont 2,080,813 fr. 59 de disponibilités en espèces et en banques et de débiteurs, 1,867,550 francs de participations pour compte de tiers et 11,415,127 fr. 50 pour l'estimation du portefeuille et des participations, la société n'a qu'un passif exigible de 6,626,490 fr. 25, comprenant entre autres 3,132,593 fr. 42 de créanciers divers et de débiteurs de sociétés filiales et 3 millions 171,500 francs de versements non appelés sur participations.

Les réserves atteignent 1,566,216 fr. 01 dont 1,336,124 fr. 27 de réserve extraordinaire, 139,000 francs de réserve spéciale et 121,091 fr. 74 de réserve dépréciée, soit en tout près de 74 p. c. du capital social. Enfin, la société n'a plus que pour 3 millions 861,000 francs d'obligations en circulation.

DETTE EXTERIEURE ESPAGNOLE

L'« Economista » annonce que le montant original de 1,031 millions de pesetas de la dette extérieure espagnole, 487 millions de pesetas avaient été échangés à la fin septembre contre des obligations de la Dette intérieure, ou bien étaient devenues la propriété de porteurs séjournant actuellement en Espagne.

LA PRODUCTION DU CAOUTCHOUC

Voici un tableau intéressant de la production de caoutchouc de quelques entre-prises de plantations aux Indes Néerlandaises :

	Lbs	Total	Nomb.	Estim.
Fed. Mal. S. R. Cy	165,000	482,000	8	1,500,000
Kuala Lumpur R. Cy	149,200	307,900	2	1,670,000
Tanj. Malim R. Cy	116,820	239,580	2	1,545,000
Sennah Hubber Cy	129,865	249,362	2	1,720,000
Telok Dalam	50,265	381,412	8	660,000
Tjikado R. Plant.	31,140	98,260	3	377,500
Cult. Mij Waringin	36,400	126,980	8	485,000
Kuang R. Plantat.	23,000	177,500	8	500,000
Bung. Ket & Dev Cy	23,000	78,800	6	220,000
Che. Caout. Padang	72,414	381,322	9	640,000
Piassa Oeloe R. Cy	13,883	62,594	8	180,000

USINES DE SAVILIANO

Cette société n'a pas cessé depuis vingt ans de répartir chaque année des dividendes qui de 1904 à 1913 ont varié de 60 à 65 fr. et qui depuis trois ans ont été de 40, 50 et 50 francs. D'autre part, on constate que les importantes immobilisations de cette entreprise n'apparaissent au dernier bilan contrairement à ce qu'on pourrait croire, pas plus qu'au bilan de 1914, 1915 et 1916 ne sont pas encore connus ici, on peut estimer que les dividendes indiqués plus haut ne seraient que des acomptes, en raison des gros bénéfices réalisés pendant cette période.

KALITENGH

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés sur la production de cette entreprise, nous comparons ci-dessous cette production de l'année dernière :

	1916	1917
Mai	14,569	29,801
Juin	13,245	29,359
Juillet	16,997	20,309
Août	11,037	15,452

CREDIT FONCIER DU CANADA

Les intérêts et dividendes ont rapporté pour l'exercice clos au 30 juin dernier, 117,073 fr. 4 centimes. D'autre part, les frais généraux et les intérêts des obligations et des dépôts ont nécessité 77,425 fr. 19, et il a été affecté aux amortissements 2,958 fr. 49. Le solde, soit 36,689 fr. 36, a servi à amortir les frais revenant aux exercices futurs, et il a été reporté à nouveau 4,227 fr. 89. Le bilan nous renseigne que les prêts hypothécaires atteignent 1,723,942 fr. 32, et que l'actif réalisable s'élève à 1,913,633 fr. 84, y compris 1,799,000 francs restant à verser par les actionnaires. D'autre part, la société a des créanciers et des dépôts pour prêts s'élevant à 1,085,560 fr. 54, et il reste pour 544,300 francs d'obligations en circulation. Son fonds de roulement dépasse donc 800,000 francs, ce qui, dans les circonstances actuelles, paraît suffisant.

TIRAGES

SOCIETE ANONYME DES LAMINOIRS ET BOULONNIERS DU RUAI

Liste des obligations sorties au tirage du 9 octobre 1917, remboursables à partir du 1er novembre 1917, par fr. 508.50, coupons n. 24 et suivants attachés :

- 1. A la Banque Centrale de la Sambre, à Charleroi;
- 2. A la Société Générale de Belgique, à Bruxelles;
- 3. A la Banque Générale de Belgique, à Bruxelles;
- 4. A la Banque Comptoir du Centre, à Bruxelles;
- 5. 93 97 99 102 107 108 434 437 440 454 464 465 472 473 478 502 556 567 568

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs non encore présentées au remboursement et dont les coupons ne sont plus payables depuis les dates ci-dessous :

- 1er janvier 1914 : N. 831 848 867 401 562 564 566
- 1er juillet 1915 : N. 57 353 364 865 560
- 1er janvier 1916 : N. 351 359 379 400 480 492 494 578 575
- 1er janvier 1917 : N. 14 314 325 338 341 393 394 895 487 576.

VILLE DE LIEGE

Emprunt de 1910

Voici la liste des principales obligations désignées par le 57e tirage au sort :

- Sont remboursables : par 5,500 fr., le n. 29789; par 3,000 fr., le n. 29951; par 2,000 fr., les n. 1892, 7627 et 1189; par 1,500 fr., les n. 9270, 21769 et 28799; par 1,000 fr., le n. 2976.

On peut dès maintenant acheter toutes les primes, les jours non fériés, à la caisse communale de Liège, située dans les locaux de l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Ventes par Notaires

Etude de M^{rs} NAVEAU-PAQUES, notaire à Liège, 12, rue des Carmes, 12

A vendre de gré à gré ou à louer

Une grange et belle maison de 600 m² avec cour, écuries et dépendances, située à Liège, rue Vinave-d'Yve, 16-18-20.

Pour renseignements, s'adresser au dit notaire. (2111)

Etude du notaire SWOLFS, à Laken rue Marie-Christine

Le dit notaire :

A. — Adjudera, le mardi 23 octobre 1917, à 9 heures, rue de la Halle de vente par notaire, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 58 :

COMMUNE DE LAKEN

Une maison de rentier

située rue Champ-de-Faille, 109, contenant 1 a. 44 cent. 8 dm.

D. — Vendra, le mercredi 24 octobre 1917, à 11 heures de relevée, en la maison de Mme Du Bruyn, chaussee d'Anvers, 113-115, à Molenbeek-Saint-Jean :

Un bon Mobilier

Piano A. Bord, matériel d'estaminet, billard Tom-Tom.

Vins, outils pour polisseurs de métaux.

An comptant.

C. — Vendra, le lundi 29 octobre 1917, à 1 h. 1/2, rue de la Sambre, 10, à Laken :

Un matériel de plafonnier

D. — Adjudera, le mercredi 31 octobre 1917, à 3 heures, en la Salle de ventes par notaire, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 58 :

2 hectares 14 ares 20 cent. de terres et prairies sis à Capelle-au-Bois. (2257)

Etude du notaire A. BOMBEECK, à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Baudouin, 10

Le notaire A. BOMBEECK adjugera définitivement, le mardi 30 octobre 1917, en la Salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue du Fossé-aux-Loups, 58 :

Libre d'occupation et visible tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures.

A paumer à 21,000 francs.

Plans et renseignements à obtenir en l'étude susdite. (2184)

Une belle Maison de rentier

à 2 étages, située à Saint-Gilles, rue de la Victoire, 183, ayant annexes, cabinets de bain, eau et gaz.

Libre d'occupation et visible tous les jours, de 10 heures à midi et de 2 à 5 heures.

A paumer à 21,000 francs.

Plans et renseignements à obtenir en l'étude susdite. (2184)

PAIEMENT DE COUPONS

CREDIT IMMOBILIER SUD-AMERICAIN

Société anonyme

A partir du 3 novembre prochain, seront payés les dividendes ci-après :

Fr. 60.00 aux actions privilégiées, contre le coupon n. 4;

Fr. 4.00 aux actions de jouissance, contre le coupon n. 5;

aux guichets suivants, à Anvers :

- De la Banque d'Anvers;
- De la Banque de Commerce;
- De la Banque de l'Union Anversoise.

(Le paiement se fera en mark au cours légal de fr. 1.25.) (2229)

Avis de Sociétés

SOCIETE ANONYME ITALO-BELGE POUR L'INDUSTRIE DES SUCRES

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 9 novembre, au siège social, 13, rue Brédarode, à Bruxelles, à 12 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires sur l'exercice 1916-1917;
2. Bilan et compte de profits et pertes au 28 février 1917;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires de leur gestion pour l'exercice 1916-1917;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les titres devront être déposés au plus tard le 3 novembre, en Belgique, et le 31 octobre en Italie (art. 82 des statuts), soit au siège social, soit à l'un des établissements ci-après :

- Banque d'Outremeur, à Bruxelles;
- Banque Commerciale Italienne, à Rome. (2246)

CHARBONNAGES D'HEUSIES-POMMECEUL

Société anonyme

24, rue de l'Association, Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale de la Société, qui aura lieu le 9 novembre 1917, à 9 heures, à Bruxelles, 39, rue du Fossé-aux-Loups (agence du Crédit Anversois).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du bilan;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont priés de se conformer à l'art. 23 des statuts.

Le dépôt des titres pourra être fait :

- A la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale, et 27, avenue des Arts, à Bruxelles;
- Au Crédit Anversois, à Bruxelles, avenue des Arts, 80, à son siège d'Anvers, 42, Courte rue de l'Hôpital, dans ses bureaux de quartiers et bureaux de province;
- A la Banque de Charleroi, à Charleroi. (2248)

CHARBONNAGES REUNIS LAURA ET VEREENIGING

Société anonyme

Siège social : 13, rue Brédarode, à Bruxelles

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 1917

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le dernier mercredi du mois d'octobre (31 octobre 1917), à 12 heures, au siège social, 13, rue Brédarode, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires sur l'exercice 1916-1917;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1917;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires devront se conformer à l'art. 23 des statuts, qui stipule entre autres que les actions au porteur et les parts de dividende devront être déposées au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, c'est-à-dire le 26 octobre.

Les dépôts devant être :

- A BRUXELLES : à la Banque d'Outremeur, 48, rue de Namur;
- A AMSTERDAM : à l'Amsterdamsche Bank;
- A HERIEN : à la Heriener Bank;
- A COLOGNE : chez M. A. Levy, Bankgesellschaft; chez MM. Sal. Oppenheim et Co. (2292)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du conseil d'administration;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nomination statutaire.

Le dépôt des titres, conformément à l'art. 21 ou au Crédit Lyonnais, à Bruxelles, et à l'Union des statuts, peut être effectué au siège social du Crédit de et à Verriers. (2263)

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administr